

Relations sociales dans la vieillesse

*Oris Michel,
Gnoumou Thiombiano Bilampoia,
Ciobanu Ruxandra Oana (éditeurs)*

Paris, 2020
ISBN 978-2-901107-02-6

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
A I D E L F – 9, cours des Humanités - CS 50004 – 93322 Aubervilliers Cedex (France) – <http://www.aidelf.org>

Relations sociales dans la vieillesse

Édité par Michel Oris, Bilampoa Gnomou-Thiombiano
et Ruxandra Oana Ciobanu
2020

Ruxandra Oana Ciobanu, Bilampoa Gnomou Thiombiano, Michel Oris	3
Relations sociales dans la vieillesse : introduction	
Christophe Giraud	9
Relations non-cohabitantes après 50 ans et conjugalité	
Maryse Gaimard, Antony Cartier	19
Des relations familiales modifiées : de conjointe ou fille à aidante	
Sylvie Renaut	33
Vieillir à deux, aides et entraide dans le couple	
Sadio Ba Gning	47
Polygamie et liens intergénérationnels au Sénégal : la place des jeunes épouses	
Ruxandra Oana Ciobanu	59
Les réseaux sociaux dans la vieillesse : le cas des migrants et autochtones âgés en Suisse	
Yacouba Compaore, Marie-Laurence Flahaux, Nathalie Sawadogo	71
Vulnérabilités, prise en charge et devenir des personnes âgées à Ouagadougou : l'importance du statut migratoire et du genre	
Thomas Licart	89
Vieillir en famille élargie ? Les personnes âgées et les ménages intergénérationnels en Inde	
Didier Nganawara	105
Structure des ménages intergénérationnels et statut social des personnes âgées au Cameroun : à la recherche des déterminants individuels et contextuels	
Boly Dramane	119
Personnes âgées et scolarisation des enfants au primaire en milieu urbain au Burkina Faso	

Polygamie et liens intergénérationnels au Sénégal : le rôle des jeunes épouses

GNING Sadio Ba*

■ Résumé

Basée sur un important écart d'âges au mariage entre les hommes et les femmes, la polygamie donne accès à un espace de liens intergénérationnels élargi. Cependant, elle augmente les chances de prise en charge des épouses âgées et du mari polygame et fait supporter l'aide aux plus jeunes épouses et à leurs enfants. En mettant le focus sur les tensions et conflits familiaux dans l'organisation des solidarités intergénérationnelles, l'étude montre ainsi que vieillir en polygamie dépend de la qualité du réseau relationnel familial.

Mots-clés : polygamie, coépouses, enfants, conflits, solidarités intergénérationnelles

Introduction

La polygamie bénéficie d'une reconnaissance sociale et légale au Sénégal. Chaque épouse y occupe un rang avec sa dénomination et ses caractéristiques. D'après l'enquête réalisée par Yacine Kane (2011), la première épouse ou « *awoo buru kërëm* », littéralement « la reine de la maison », occupe en fait une « position peu enviable », connaissant souvent les déboires de l'arrivée d'une rivale. Considérée comme l'aînée parmi les autres épouses, la première joue un rôle déterminant dans l'organisation de la cuisine et des charges du ménage. Dans certains cas, elle fait figure d'adjointe du chef de ménage. La deuxième, « *niarel, xaritu jëkërëm* » (l'amie de son mari) est souvent la consolatrice des déboires de l'époux avec sa première. La « *niétel* », ou troisième épouse, occupe une position qui vient équilibrer les tiraillements entre les deux premières. La « *niétel* », quatrième femme, est la moins exposée à l'arrivée d'une nouvelle épouse. Étant donné la forte mobilité matrimoniale au Sénégal, ces positions sont loin d'être figées : par exemple de nombreuses premières épouses divorcent après l'arrivée d'une seconde (Antoine, Nanitelamio, 1996) ; dans ce cas, la seconde devient alors la première.

En pratique, chaque épouse est partie prenante d'une organisation domestique appelée en wolof *ayé*, c'est-à-dire « être de tour » pour entretenir le ménage et s'occuper du mari, comme si elle était la seule, et cela pendant deux, trois jours ou plus. Dans le cas le plus classique de polygamie en résidence commune, l'épouse qui est de tour fait donc le marché et la cuisine pour tous les membres du ménage.

* Université Gaston Berger, Saint-Louis, Sénégal.

Chaque fois que c'est son tour, la femme s'évertue à faire la meilleure cuisine possible pour que le mari reconnaisse et apprécie son tour de main particulier. Le soir, elle rejoint son mari polygame pendant tous les jours où elle est de tour. Ce dernier peut aussi la rejoindre la nuit. Ceci fait que chaque épouse se considère, quand elle est de tour, comme si elle était l'« unique épouse ». Le respect des tours de chacune des autres maintient « l'égalité » entre elles dans la polygamie (Gning et Antoine, 2015).

Basée sur un important écart d'âges au mariage entre les hommes et les femmes, la polygamie fait cohabiter différentes générations entre les épouses et les enfants. Les plus vieilles épouses peuvent avoir des enfants plus âgés que la dernière épouse. De même, les maris polygames qui ont connu des mobilités matrimoniales (divorces par exemple) peuvent avoir des enfants issus de premières unions. Selon l'âge du mari, la polygamie impose la cohabitation à des femmes d'âges très différents. L'écart d'âge entre les épouses présentes ne dépasse pas 10 ans pour les femmes dans des ménages bigames. Il est bien plus important dans les ménages à 3 épouses : l'écart entre la plus âgée des épouses et la plus jeune passe, selon l'âge du mari, de 6,8 ans à 15,6 ans en milieu urbain et de 6,5 à 20,3 ans dans les campagnes. Pour les ménages de 4 épouses et plus, cette différence est encore plus importante, elle atteint en moyenne 25 ans lorsque le mari est très âgé (80-89 ans) (Antoine, 2018). Ces importantes différences d'âge entre coépouses et par conséquent entre leurs enfants rendent parfois difficile les solidarités intergénérationnelles, notamment celles apportées au chef de famille polygame vieillissant. Elles peuvent aussi provoquer des tensions familiales assez importantes avec le jeu de positionnement, la rivalité et la compétition que peuvent se livrer les coépouses.

Dans ce chapitre, nous essayerons de répondre au questionnement suivant : Comment vieillit-on en polygamie ? Comment les solidarités intergénérationnelles y sont-elles organisées dans le tissu de relations qui existent entre le mari et ses épouses, entre les épouses et les enfants ? Pour appréhender le rôle de ces derniers dans la prise en charge familiale du chef de famille polygame vieillissant, nous analyserons dans une première partie la situation des premières et des deuxièmes épouses. L'objectif de cette première partie est de décrire l'organisation des solidarités entre le mari polygame et ses épouses âgées d'une part. D'autre part, il s'agit de montrer comment les deuxièmes femmes sont amenées à s'occuper de leur mari, avant d'analyser les relations entre coépouses autour du mari vieillissant. La seconde partie de cette communication est consacrée aux relations entre les enfants (adultes et jeunes) et les épouses (âgées et jeunes) du chef de famille polygame. Nous y décrivons les conditions de réalisation de la dette intergénérationnelle entre les enfants adultes du chef de famille et ses épouses âgées d'un côté. De l'autre, nous analysons les liens souvent conflictuels entre les jeunes épouses du chef de famille polygame et les enfants adultes ou des premières épouses. Enfin, le creuset intergénérationnel entre les enfants (âgés et jeunes) du ménage polygame est étudié dans cette deuxième partie.

Sur le plan méthodologique, nous mobiliserons les données qualitatives de l'enquête FRES¹ qui a porté sur une centaine de femmes entrepreneures au Sénégal (2016-2017). Cette communication s'appuie sur l'analyse des trajectoires de femmes âgées entre 50 ans et 70 et plus, vivant pour la plupart en union polygame en résidence commune ou séparée dans deux régions du Sénégal : Dakar et Saint-Louis.

¹ Femmes Réseaux sociaux et Entrepreneuriat au Sénégal (FRES) est un programme de recherche financé par l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) dans le cadre d'une jeune équipe (2016-2019).

Polygamie et vieillissement : vécu selon l'âge des coépouses

La polygamie est une réalité bien ancrée dans les pratiques matrimoniales des Sénégalais et le relevé du statut matrimonial dans les collectes démographiques permet d'en saisir en partie l'ampleur, en particulier chez les hommes âgés. C'est en général à un moment tardif de leur vie que certains hommes deviennent polygames. La polygamie apparaît comme une des stratégies importantes d'aide à chacun des conjoints quand ils sont âgés. L'inégale répartition des ressources économiques dans le ménage comporte davantage d'enjeux pour les coépouses qui sont en concurrence et comptent essentiellement quand elles sont âgées sur le soutien de leurs propres enfants. En revanche la polygamie apparaît comme un système qui assure la sécurité des hommes au moment de leur vieillesse, mais cette voie est encore peu explorée. Les rares travaux sur cet aspect montrent que la polygamie constitue une soupape de sécurité économique et de bien-être pour les migrants âgés (Moller et Welch, 1990). Elle leur permet, en cas de soucis de santé ou autre, d'accroître les possibilités de prise en charge par au moins une de leurs épouses et/ou leurs enfants (Gning et Antoine, 2015).

Les mécanismes démographiques qui rendent possible la polygamie sont déjà bien documentés (Pison, 1986 ; Pilon, 1991). Deux conditions sont nécessaires à son existence : un important écart d'âge au mariage entre les hommes et les femmes et une structure par âge marquée par une base large due à une fécondité élevée. Le remariage rapide et fréquent des femmes divorcées ou veuves favorise également cette pratique. Les modalités et les facteurs expliquant cette forme d'union sont également bien cernés (Marcoux, 1997 ; Antoine, 2006 ; Marcoux et Antoine, 2014). Pour Abdoulaye Bara Diop (1985), plusieurs éléments, favorisent la polygamie au Sénégal. En premier lieu, c'est une stratégie d'alliance avec plusieurs groupes qui confère un avantage socio-politique. Elle représente aussi un apport économique, car la femme, par son travail, contribue à l'entretien du ménage. Le partage des tâches domestiques entre les coépouses est parfois recherché par certaines femmes, surtout en milieu rural, la première épouse allant même jusqu'à proposer une seconde épouse à son mari. La polygamie permet à l'homme de maximiser sa descendance (Chojnacka, 2000), même si les femmes en union polygame ont en moyenne, du moins en milieu rural sénégalais, un niveau de fécondité plus faible que les monogames (Lardoux et Van de Walle, 2003). Une descendance nombreuse permet d'avoir une main-d'œuvre plus importante et d'espérer une prise en charge par ses enfants durant la vieillesse, tant pour les hommes que les femmes. Dans des sociétés où le mariage est une priorité, la polygamie apparaît comme une possibilité supplémentaire de ne pas rester célibataire en épousant un homme déjà marié, car la concurrence entre les femmes est accentuée par leur surnombre relatif² (Antoine et Nanitelamio, 1996). La polygamie apparaît comme une expérience vécue par une partie importante des hommes, mais souvent à titre provisoire, car ce statut est réversible (Hertrich, 2006). La flexibilité est d'ailleurs l'un des atouts de l'institution : elle offre des mécanismes d'ajustement à l'ensemble du système matrimonial et évite sa remise en question. Si la pratique de la polygamie se maintient, c'est en effet au prix d'un déplacement de son marché matrimonial, désormais alimenté par les femmes divorcées et veuves et délaissée dans une certaine mesure par les jeunes femmes. Au Sénégal, en milieu urbain en particulier, la mobilité matrimoniale est très importante, divorces et remariages allant de pair avec la polygamie (Dial, 2014).

² L'important écart d'âge au mariage entre hommes et femmes au Sénégal (9 ans) se conjugue à une pyramide des âges allant en s'élargissant pour donner l'impression qu'il existe plus de femmes « disponibles » sur le marché matrimonial.

Les rares travaux qui étudient la polygamie comme un espace de liens intergénérationnels mettent en exergue la complexité et la dynamique des relations entre les épouses, notamment à travers les relations conflictuelles, les ruptures matrimoniales, les ajustements et reconfigurations des groupes domestiques (Houseman, 2009). Elle entraîne des tensions entre des coépouses à cause de la rivalité et de la compétition auxquelles elles s'adonnent auprès du mari (Fainzang et Journet, 1990). Cette compétition donne lieu à des pratiques et à un vécu psychosocial de la polygamie diversifiés qui, somme toute, ressort comme une source de précarité relationnelle pour les épouses et leurs enfants, et de stress pour les maris polygames (Bruyninckx *et al.*, 2017). Qu'en est-il pour les épouses ? La présente communication s'inscrit dans cette perspective.

Situation de « premières épouses »

Au Sénégal, la bigamie apparaît comme la forme de polygamie la plus courante. Un homme sur deux en ville vit avec ses deux épouses ; pour l'autre moitié, les épouses vivent dans des résidences séparées, mais elles ne résident pas toujours dans un logement autonome (Antoine, 2018). Dans cette configuration, les premières épouses sont souvent confrontées au vieillissement au même titre que le mari polygame. Avec l'organisation de la polygamie en système de tour, l'assistance au mari demeure séquentielle. Les épouses peuvent alors libérer du temps pour s'investir dans un emploi ou dans une activité génératrice de revenus. Pour compenser la baisse de revenus du mari qui survient avec le départ à la retraite ou la cessation d'activités de celui-ci, les épouses sont aussitôt contraintes d'avoir une source de revenus complémentaire pour se prendre en charge, gérer leur propre vieillissement et celui de leur mari. Le cas de Marème³ illustre bien le vécu du vieillissement par la première épouse vivant en résidence commune avec sa coépouse et leur mari polygame. Première épouse d'Iba, bigame en résidence commune, Marème est en union depuis près de 43 ans. Son mari, âgé aujourd'hui de 72 ans, a connu avant elle deux divorces (dont le premier lors de sa première union où il était encore monogame, le second quand il était déjà polygame, Marème est arrivée comme seconde épouse). À 63 ans, elle vit avec son mari et sa jeune coépouse Ouli (45 ans) et leurs enfants. Marème a élevé les sept enfants issus des premières unions de son mari : les 3 enfants de la défunte Bigué, première épouse d'Iba (divorcée et décédée plus tard) et les 4 enfants de Yacine, sa deuxième (divorcée et remariée ailleurs). Marème quant à elle n'a eu qu'une fille unique avec Iba alors que sa jeune coépouse, Ouli est la mère de six enfants avec ce dernier.

Malgré des soucis récurrents de santé et sur l'insistance de son mari qui se sent délaissé par sa seconde épouse, Marème doit continuer d'assurer ses « tours ». Après le départ de sa belle-fille (épouse du fils aîné de Aminata), elle a dû prendre une aide domestique pour s'occuper de sa cuisine et assurer ses services personnels et celui de son mari (nettoyement-linge, etc.). Avec son statut de retraité, Iba, qui est diabétique, peut accéder à des soins de santé médicalisés. Par contre, pour payer ses traitements spécialisés, il se fait aider par ses enfants. Marème, quant à elle compte sur sa fille et sur les enfants de son mari qu'elle a élevés pour la soutenir financièrement. Les services quotidiens (repas, linge, hygiène, etc.) du mari sont assurés par ses épouses et par les jeunes enfants de sa dernière. Leurs enfants adultes, dont la fille de Marème, sont aujourd'hui chacun dans leur ménage, en ville ou à l'étranger.

³ Pour préserver l'anonymat des enquêtés, les noms ont été remplacés par des pseudonymes.

Cet exemple montre les ressources relationnelles et intergénérationnelles dont peuvent disposer certaines premières épouses pour supporter la charge du mari âgé et la leur propre. Du fait de leur âge avancé et de leurs années d'expérience dans le mariage, elles sont reconnues comme étant la « mère » de la famille, la principale autorité morale, après le chef de famille. Elles accèdent à une certaine « assurance vieillesse » qui leur permet de compter non seulement sur leurs enfants mais aussi sur leurs beaux-enfants. Ces derniers deviennent des relais incontournables de l'aide familiale, notamment pour assurer les tâches ménagères et pour apporter des soins aux beaux parents âgés (Gning, 2017). Le contrôle de la cuisine apparaît alors comme un enjeu de pouvoir qui permet aux premières épouses de rester « la chef de cuisine » ou « *borom njel* ». À cet égard, les enjeux de ressources prennent toute leur importance. Celles qui ont une source de revenus par une activité ou par un soutien financier de leurs enfants adultes ou de parents proches peuvent alors se livrer à une démonstration de force à la fois pour subvenir à certaines charges du ménage (dépenses de nourriture, factures, etc.), à leurs propres frais de santé et parfois à ceux des autres membres de la famille (mari, fils de coépouse malade, accouchement d'une belle-fille, etc.). Cette aide intergénérationnelle participe à consolider la position de la première épouse dans le ménage. De même, elle lui permet particulièrement de mieux gérer la proximité avec le mari polygame vieillissant. Elle peut alors organiser le parcours thérapeutique du mari vieillissant, parfois dépendant, avec ses enfants adultes et ses beaux enfants.

L'organisation de l'aide cristallise les conflits entre les coépouses rivales dans la mesure où le choix de l'accompagnante de l'époux dans ses voyages de santé révèle un autre enjeu de positionnement entre les coépouses. Ces dernières voient dans cette activité une forme d'autopromotion et de valorisation de leur statut. En effet ces séjours, représentent des moments privilégiés d'être en couple et de centraliser le statut « officiel » de l'épouse du chef de famille. En revanche, les coépouses qui attendent à la maison peuvent s'occuper du ménage et/ou s'adonner à d'autres activités (professionnelles, entrepreneuriales et associatives). Pour les maris confrontés à des handicaps ou à des pathologies lourdes (cancers, démence, AVC, etc.), les trajectoires thérapeutiques sont assez longues. Ils sont alors amenés à organiser l'accompagnement par leurs épouses de manière rotative. Le choix arbitraire du mari de celle qui l'accompagne entraîne des conflits entre les épouses les plus âgées et les plus jeunes. Il est important de souligner que le choix ne se fait pas forcément suivant le rang statutaire des épouses. Il dépend de la nature des relations entre le mari et ses épouses, et entre les coépouses (conflituelles, apaisées, distendues, etc.). Du coup, l'épouse choisie un jour peut se retrouver délaissée le lendemain et vice versa. En outre, les premières épouses vieillissantes, elles-mêmes confrontées à des soucis de santé, sont relayées par les deuxièmes épouses et/ou par les belles-filles qui s'occupent du ménage et du mari vieillissant. Comment les jeunes épouses vivent-elles le vieillissement de leur mari ?

Situation de « secondes épouses »

Avec des écarts d'âge aussi importants dans la polygamie, le mari a tendance à basculer dans la vieillesse au moment où ses plus jeunes épouses font leur passage à la vie adulte. À peine en union, elles sont accaparées par les fonctions reproductives et éducatives. Dans le cumul des activités domestiques, elles assistent aussi leur mari vieillissant, notamment à travers les services et des soins quotidiens. Avec les normes sociales qui valorisent la capacité de chaque épouse à s'occuper de son mari, la rivalité entre les coépouses mène à des logiques de distinction dans ce domaine. Dans la répartition de l'aide, les secondes épouses s'occupent du ménage pendant que les premières apportent les soins médi-

caux au mari vieillissant. Ouli, coépouse de Marème peut être citée en exemple. Agée de 45 ans au moment de l'enquête, elle est mariée à Iba depuis 23 ans. Au début de leur union, elle avait 22 ans, sa coépouse 40 ans, leur mari 46 ans. Ouli n'était confrontée ni au vieillissement de son mari, ni à celui de sa coépouse. Aujourd'hui, elle s'occupe particulièrement de son mari pendant ses tours, à travers sa cuisine et les services quotidiens (nettoyement, linge, etc.). Exceptionnellement pendant les périodes d'absence de sa coépouse, en voyage de santé, elle est seule à gérer le ménage et à s'occuper de son mari. Cependant, les soins de santé de celui-ci sont gérés par sa coépouse et ses enfants adultes qui assurent les dépenses (paiement d'ordonnances et de traitements spécialisés). Il y a quelques mois, Iba a appris qu'il était diabétique. À tour de rôle, Ouli, Marème et ses belles-filles se sont relayées à son chevet, à domicile jusqu'à la stabilisation de son taux de sucre.

Dans l'organisation de l'aide, les secondes épouses peuvent également être conduites à jouer un rôle de pourvoyeuses économiques du ménage. En effet, celles qui s'activent dans l'entrepreneuriat ou dans un emploi peuvent alors dans le cadre d'une cohabitation devenir le relais du mari vieillissant en assurant toutes les charges familiales. C'est le cas de Aby, 59 ans, seconde épouse qui est aujourd'hui cheffe d'entreprise. Pendant quelques années, elle a géré avec sa coépouse le vieillissement de leur mari à la retraite. La première s'occupait des services et soins de leur mari, avec l'aide des belles-filles de Aby, pendant que cette dernière s'activait dans son commerce qui lui permettait d'assurer toutes les dépenses de la famille (nourriture, paiement de factures), y compris celles de santé du mari. Toutefois, cette situation qui lui confère du pouvoir est devenue insoutenable pour sa coépouse, qui a fini par quitter le domicile familial pour s'installer chez l'un de ses enfants.

Face à des premières épouses confrontées au vieillissement ou en mobilité matrimoniale (divorce), les plus jeunes épouses sont amenées à supporter à plein temps et seules le vieillissement de leur mari. Pour étayer cela, citons le cas de Fanta. À 16 ans, elle devient la seconde épouse de Bacary, qui a déjà 5 enfants avec sa première épouse Bineta, alors âgée de 38 ans. Après quelques années de cohabitation dans le même ménage, Bineta tombe malade. Elle est alors prise en charge par son fils aîné et son mari. Peu de temps après, elle meurt. Son mari est resté monogame. Avec Fanta, ils eurent sept enfants. Bacary qui est aujourd'hui âgé de 83 ans, est entièrement dépendant de Fanta. Le fils aîné de cette dernière, âgé de 39 ans, est à la tête d'une fratrie de 6 enfants dont la plupart sont en échec scolaire ou sans emploi. Ils ne bénéficient d'aucun soutien de leurs demi-frères et demi-sœurs plus âgés qui, pourtant, aident de manière ponctuelle leur père pour ses frais de santé. Étant donné que la maison où Fanta habite avec sa famille est enregistrée au nom du fils aîné de Bineta, la plus grande angoisse de Fanta est de se faire expulser, si son mari venait à mourir. Le cas de Bineta est analogue à celui de Ouli qui a perdu son mari quelques mois après l'enquête. Depuis elle appréhende l'héritage, puisque les premiers enfants de son défunt mari, majoritaires et déjà autonomes sur les plans financier et résidentiel, peuvent racheter le domicile familial. Dans ce cas, les parts d'héritage de ses enfants seraient insuffisants pour racheter une autre maison. Face à cette incertitude, elle s'est alliée avec la première épouse durant les premiers mois de veuvage. Cependant, face aux enjeux de ressources autour de la gestion du ménage (cuisines, factures, entretien de la maison), elle a fini par rompre cette alliance, optant pour une gestion séparée de sa cuisine et de ses enfants. En attendant que l'héritage soit ordonné, elle compte sur l'aide de ses deux jeunes filles mariées. Sa coépouse, Marème est aux soins de sa fille unique et de ses « beaux enfants » qu'elle a élevés. Elle consolide sa position de première épouse dans le ménage, palliant ainsi à la fragilité relationnelle à laquelle aurait pu l'exposer sa situation de mère d'une seule fille. Ces trois

exemples révèlent la précarité des ressources relationnelles et financières à laquelle sont parfois exposées de jeunes épouses de maris polygames vieillissants.

Comme le montrent ces exemples, les secondes épouses sont amenées à long terme à supporter seules les solidarités intergénérationnelles, bien que les normes sociales fassent peser plus sur les premières épouses la responsabilité de s'occuper du mari polygame en cas de maladie. Leurs coépouses vieillissantes, qui connaissent des dépendances ou des pathologies aussi lourdes que celles de leur mari âgé, sont alors aidées par leurs enfants adultes, tandis que les jeunes enfants de la deuxième épouse sont mobilisés dans les services quotidiens au père vieillissant.

En définitive, la dynamique des relations entre coépouses sont d'une complexité qu'il n'est pas toujours aisé de saisir. Elles sont souvent placées sous le signe de la défiance et de la compétition entre coépouses, que la mobilisation familiale autour du mari polygame participe à apaiser ou à exacerber. De fait, les compromis restent fragiles et temporaires. Car la question de l'héritage suffit pour remettre au jour les tensions entre les coépouses, si le mari vient à mourir.

Au demeurant, clairement les résultats de notre recherche montrent que chaque épouse vit la dépendance comme si elle était la seule femme du mari polygame. Dit autrement, dans cette monogamie que nous avons déjà qualifié de séquentielle (Antoine et Gning, 2013), les épouses (aidantes et accompagnantes) assistent à tour de rôle et à long terme seules le mari (soins corporels, services quotidiens, linge, hygiène, etc.). Qu'en est-il des relations entre épouses et enfants du chef de famille polygame ?

Polygamie et dynamique des relations intergénérationnelles

Avec la polygamie, les relations entre les enfants demeurent fortement tributaires de l'histoire conjugale des parents et des relations souvent conflictuelles entre les coépouses. Néanmoins, des liens électifs ou affinitaires se tissent entre frères et sœurs qui ont partagé un vécu, une histoire commune dans la sphère familiale – source de rapprochement ou d'éloignement social. De fait, les stratégies individuelles et collectives que suscite la rivalité entre les femmes et entre les enfants font que les relations intergénérationnelles peuvent être restreintes aux noyaux familiaux alors constitués par chaque épouse – des frères et des sœurs germains – une mère avec ses enfants – ou élargies à un frère ou à une autre sœur d'un autre lit, ou encore à l'une des épouses du père. Les demi-frères et demi-sœurs peuvent entretenir des relations privilégiées ou conflictuelles avec les épouses de leur père ou entre eux. L'organisation de l'aide pendant la vieillesse met en scène ces relations qui peuvent être étudiées à deux niveaux : entre les premiers enfants (garçons et filles) du chef de ménage avec ses épouses (âgées et plus jeunes) et entre les grands enfants et les enfants des plus jeunes épouses.

Enfants adultes et épouses âgées du chef de famille polygame : des relations qui oscillent entre proximité et distance relationnelle

Nous évoquons ici les logiques de la dette intergénérationnelle qui obligent les enfants à s'occuper de leurs parents vieillissants et les arbitrages qu'ils peuvent être amenés à faire, en contexte de

polygamie. Malgré une grande diversité, les relations entre les enfants adultes du chef de ménage et ses épouses oscillent entre une aide obligée par la parenté (consanguinité et par alliance) et une aide consentie car favorisée par une proximité relationnelle avec les épouses âgées. Cette situation concerne en premier les enfants qui sont restés dans le domicile paternel après le divorce de leur mère. Ceux-là peuvent se sentir défavorisés par rapport à un frère ou une sœur utérine, enfants de la belle-mère, épouse de seconde union du père ou ex-coépouse de la mère divorcée. Dans cette perspective, les enfants germains préfèrent nouer des liens à l'intérieur de leur fratrie respective, en privilégiant le père ou la mère. Cette dernière a tendance à centraliser l'attention de ses enfants. On peut citer à ce propos, les relations entre Iba et ses trois premiers enfants dont la mère est décédée. De même lignée utérine, ils sont soudés autour de leur père. Tandis que Ouli forme avec ses enfants un autre noyau familial.

Le second cas évoque la proximité relationnelle qui peut exister entre les enfants adultes et les épouses âgées du chef de famille polygame. Cette proximité est souvent favorisée par le confiage des enfants aux coépouses dans les familles polygames. Cette pratique répond plus particulièrement à une logique de renforcement du lien de parenté et d'alliance entre les coépouses et entre les frères et sœurs utérins. Mais on sait qu'elle est loin d'atteindre son but qui est d'apaiser le climat familial. Les enfants confiés peuvent être amenés à tisser des liens assez complexes qui les amènent à faire preuve de reconnaissance et de soumission à leurs parents adoptifs. Ces liens peuvent être plus ou moins forts, distants ou faibles, suivant la trajectoire des enfants et le rôle de l'entourage dans leur éducation – cela interroge les perceptions de la parenté dont la reconnaissance se fonde entre autres sur des dimensions affinitaire et élective. Elles peuvent en effet renvoyer aux parents biologiques, adoptifs, aux conjoints des parents ou tout simplement aux personnes ayant joué un rôle parental à l'instar des grands-parents, en l'occurrence la grand-mère (Lelièvre & *al*, 2008).

Dans notre enquête, cette figure parentale est incarnée par la coépouse ou la belle-mère. C'est le cas de Marème qui entretient des liens électifs avec ses « beaux enfants », qu'elle a du élever après le divorce de leur mère avec Iba. Ainsi, en tant que figure parentale, les coépouses âgées peuvent compter sur l'aide de leurs beaux-enfants. On peut évoquer aussi l'exemple de Mamadou (36 ans), fils aîné de sa mère Bira. À peine âgé de 4 ans, il est séparé de sa mère, alors jeune troisième épouse de Khalifa. Elle est obligée de suivre son mari au gré de ses affectations en tant qu'administrateur civil. Pour son éducation « d'homme », le père de Mamadou a estimé bien de le laisser dans la grande famille avec ses autres épouses et leurs enfants. Mamadou est alors confié à la première épouse de son père, Astou, chez qui il dormait, prenait ses repas, etc. Il se lia de sympathie avec son grand frère, le second fils de sa belle-mère, Souleymane – une admiration qui s'est construite au début sur une relation d'ainesse. Les deux frères entretiennent aujourd'hui des relations de confiance. De même, la complicité qui existe entre Mamadou et sa belle-mère, la première épouse de son père, a survécu aux batailles rangées des lignées maternelles attisées par les coépouses et sœurs utérines. À la retraite de Khalifa, la mère de Mamadou est retournée vivre dans la concession de son mari à côté de ses deux autres coépouses et de leurs enfants. Khalifa y a été considéré comme l'autorité morale. Mais après sa mort, chaque épouse est prise en charge par ses propres enfants. Puisque l'aide est assurée suivant la lignée maternelle, les épouses dont les enfants sont encore jeunes sont amenées le plus souvent à retourner sur le marché de l'emploi ou à se remarier à un homme capable de subvenir besoins de leurs enfants. Quant aux épouses qui n'ont pas eu d'enfants, elles se voient obligées de retourner vivre en famille, soit chez un frère ou

une sœur. Elles peuvent aussi être prises en charge par les enfants de leurs coépouses, comme c'est le cas de Marème et de Astou.

On retrouve ici les incidences du confiage qui peuvent conduire certains enfants du chef de famille polygame à prendre soin de leurs belles-mères ou coépouses de leur mère. Suivant des liens affinitaires ou contraints par l'éducation reçue de ces dernières, ils remplissent les fonctions d'aide intergénérationnelle. Celle-ci peut être directe (transferts d'argent réguliers, soins médicalisés, etc.) ou indirecte (confiage de petits enfants, service d'aide à domicile, etc.). En revanche, les relations avec les jeunes épouses peuvent s'avérer plus distantes, voire conflictuelles.

Enfants adultes et jeunes épouses du chef de famille polygame : le creuset intergénérationnel

Le second niveau de notre analyse évoque la proximité intergénérationnelle, pourtant remise en cause par une distance relationnelle entre les premiers enfants et les jeunes épouses du chef de famille polygame. Ici, les relations des enfants peuvent être bonnes avec leur père et conflictuelles avec leur jeune « belle-mère ». Son arrivée perturbe la position des épouses âgées et notamment celle de leur mère, et par là modifie les modalités de l'aide apportée au chef de famille polygame. La remise en cause de son statut de figure parentale par alliance se traduit chez les filles du chef de famille polygame par un rejet de la « jeune belle-mère ». Cette situation entraîne ainsi des rivalités et des conflits parfois ouverts. C'est par exemple le cas de Lissa (37 ans) et de Ouli qui se disputent la place la plus légitime pour dispenser des soins à Iba. La première qui est l'une des rares filles du chef de famille à être en ménage près du domicile familial, vient deux fois par semaine pour faire le ménage et apporte de la nourriture à son père. Ce qui n'est pas souvent du goût de la deuxième qui le prend comme une usurpation de son rôle d'épouse. En revanche chez les garçons, la défiance est mise en scène lorsqu'en tant qu'aînés masculins, ils sont amenés à entériner le choix du parcours thérapeutique du chef de famille vieillissant. À cet égard l'accompagnement des fils au père polygame en fin de vie constitue un moment crucial de l'organisation de l'aide. Dans la lutte que se livrent les coépouses pour l'héritage, les jeunes épouses souvent soupçonnées par la famille de pouvoir infléchir à leur avantage la décision du mari vieillissant sur l'héritage, peuvent se voir écartées de la prise en charge. On peut citer l'exemple de Malick qui après une chute a dû être conduit d'abord par son fils aîné et sa première femme chez le guérisseur. Quand il a fallu le transférer à l'hôpital, sa dernière épouse, qui à l'âge de la fille aînée de la première (17 ans), s'est vue refusée cette demande. Puisqu'elle venait d'accoucher de son premier enfant, son mari, sous la pression de la première épouse, lui a proposé de l'attendre chez ses parents, pour éviter les conflits avec les jeunes enfants de ses coépouses. La position des jeunes épouses du chef de famille polygame est d'autant plus précaire qu'elles sont parfois obligées de se résigner ou de se soumettre à la domination des fils et des coépouses âgées, en attendant que leurs enfants grandissent pour leur servir de bouclier.

L'écart intergénérationnel important entre les enfants des premières et des jeunes épouses, entraîne une segmentation de l'aide entre les grands enfants qui s'occupent des transferts financiers et des soins médicaux de leurs deux parents vieillissants, pendant que les plus jeunes peuvent être mobilisés dans les services domestiques quotidiens (nettoyement, commissions, etc.). Ne pouvant plus trop compter sur leur père vieillissant, ces derniers peuvent être engagés dans des relations de concurrence et de substitution qui les poussent à privilégier les liens avec des frères et des sœurs utérins.

Le concept de « *néegu ndèye* » traduit littéralement du wolof « les enfants de même mère » trouve tout son sens ici. Car les enfants de chaque épouse rivalisent pour être celle dont la mère a réussi. Cette réussite est appréciée entre autre à la capacité des enfants à bien s'occuper de leurs parents vieillissants. Se met alors en place toute une logique de compétition et d'autopromotion sociale « utérine » qui pousse les enfants à se distinguer des autres de mère différente. L'héritage de la concurrence entre les coépouses par leurs enfants pousse ces derniers à consolider dans la mesure du possible les liens intra-utérins ou à chercher des alliances en cas de conflits.

Conclusion

L'objectif de ce chapitre était d'étudier les solidarités intergénérationnelles dans un contexte de polygamie où coexiste des écarts d'âge importants entre le mari et ses épouses, mais aussi entre les coépouses et entre les enfants. Nous avons ainsi décrit dans une première partie les relations entre le mari polygame et ses épouses et entre les coépouses. Confrontées à leur propre vieillissement et à celui de leur mari les premières épouses, accèdent avec la polygamie à plus de ressources relationnelles. Car leur prise en charge est assurée par leurs propres enfants et parfois ceux de leurs coépouses. Par contre, les plus jeunes épouses, plus exposées à une précarité relationnelle, sont à long terme amenées à supporter seule l'aide du mari vieillissant. La deuxième partie révèle la dynamique des relations intergénérationnelles entre les jeunes épouses et les enfants du chef de famille polygame. Malgré une proximité intergénérationnelle, ces relations sont souvent conflictuelles et se nourrissent de la rivalité antérieure et de la compétition entre les coépouses. Elles donnent lieu à des négociations et des réajustements entre les coépouses et les enfants qui sont inégalement engagés dans le processus de l'aide.

In fine, les résultats de notre recherche montrent que la polygamie augmente les chances de prise en charge des parents vieillissants, bien qu'elle renforce les inégalités intergénérationnelles, dans la mesure où elle favorise le mari et ses premières épouses et fait supporter l'aide aux plus jeunes (épouses, enfants et beaux-enfants) du ménage. Elle donne accès en effet à une multiplicité de liens très dynamiques, tantôt privilégiés entre les enfants adultes et les parents vieillissants, tantôt conflictuels entre les coépouses et particulièrement avec les jeunes épouses, et/ou enfin faibles voire séparés entre les enfants (adultes et jeunes) du ménage polygame. De plus, étant donné que chaque femme a tendance à se considérer comme si elle était la seule épouse du mari, la qualité de l'aide centralisée par celui-ci et par ses premières épouses vieillissantes est mise à rude épreuve par les relations de concurrence et de défiance qui peuvent exister dans cet espace de la polygamie. En définitive, pour répondre à notre question de recherche, il est permis de dire que vieillir en polygamie dépend de la qualité des liens intergénérationnels dans le réseau familial des personnes vieillissantes.

Bibliographie

Antoine P. 2018. La polygamie urbaine et la polygamie rurale au Sénégal. Configurations à partir des données de recensement, in Cales Anne, Dial Fatou Binetou et Marcoux Richard, (dir), *Nouvelles dynamiques familiales en Afrique*, Laval, Presses de l'université du Québec, (n° 2 Atelier-colloque d'hiver du GIERSA) 450 p.

- Bruyninckx M., Cauchie D., Dardenne E., Vande Ghinste M. 2017. Diversité des modes matrimoniaux : vécu psychosocial des différents acteurs de systèmes familiaux polygames en milieu urbain au Sénégal. *Alterstice*, 7(2), 77-90.
- Dial F. B. 2014. Divorce, remariage et polygamie à Dakar, in Marcoux Richard et Antoine Philippe (dir), *Le mariage en Afrique. Pluralité des formes et des modèles matrimoniaux*. Presses de l'Université du Québec, Québec, 250-265.
- Diop A. B. 1985. *La famille wolof : tradition et changement*. Paris, Karthala, 262 p.
- Fainzang S., Journet O. 1990. La Femme de mon mari. Anthropologie du mariage polygamique en Afrique et en France, *L'Homme*, 114, 156-157.
- Chojnacka H. 2000. Early marriage and polygyny : feature characteristics of nuptiality in Africa, *Genus*, LVI, 3-4, 179-208.
- Gning S. B., Antoine P. 2015. Polygamie et personnes âgées au Sénégal, *Mondes en développement*, 2015/3, 171, 31-50.
- Gning S. B., Antoine P. 2013. Polygamie et personnes âgées, *Viellir dans les pays du Sud*, Journée scientifique organisée par le Pôle Suds, le Pôle Vieillesse et Vieillissements et le CEPED, INED, Paris, 12 décembre 2013.
- Hertrich V. 2006. La polygamie : persistance ou recomposition ? Le cas d'une population rurale du Mali, *Cahiers québécois de démographie*, 2, 39-69.
- Kane Y., 2011. Femme et polygamie, la position idéale ? *Xibar.net*, 7 p.
- Lardoux S., Van De Walle. 2003. Polygamie et fécondité en milieu rural sénégalais : facteur d'évolution de la fécondité en Afrique, *Population*, 6, 807-836.
- Lelièvre E., Vivier G., Tichit C. 2008. Parenté instituée et parenté choisie. Une vision rétrospective sur les figures parentales en France de 1930 à 1965, *Population*, 63, 237-266.
- Marcoux R. 1997. Nuptialité et maintien de la polygamie en milieu urbain au Mali, *Cahiers québécois de démographie*, 2, 191-214.
- Marcoux R., Antoine P. 2014. *Le mariage en Afrique. Pluralité des formes et des modèles matrimoniaux*. Presses de l'Université du Québec. Québec, 301 p.
- Møller V., Welch G. J. 1990. Polygamy, economic security and well-being of retired Zulu migrant workers, *Journal of Cross-Cultural Gerontology*, 5, 205-216.
- Pilon M. 1991. Contribution à l'analyse de la polygamie, *Étude de la Population Africaine*, 5, Dakar, UEPA, 1-17.
- Pison G. 1986. La démographie de la polygamie, *Population*, 41^e année, 1, 93-122.